

# L'Eco-Contribution

« Le décret relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, a été publié au Journal officiel du 22 Juillet 2005. Il pose les bases d'une meilleure gestion de ces déchets » (extrait tiré du site : [http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=3215](http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=3215))

## Les Déchets d'origines électroniques et électriques

- Nous produisons près de 14 kg de déchets de ce type ;
- La quantité totale augmente de 4 % chaque année ;
- L'élimination de substances dangereuses contenues dans les circuits électroniques n'est pas adaptée à ce genre de déchets ;

## Appareils concernés :

Le petit et gros électroménager  
*Le petit et gros électroménager*



Les appareils électroniques et la téléphonie  
*Les appareils électroniques et la téléphonie*



Le matériel Grand Public  
*Le matériel Grand Public*



Le matériel, et lampes d'éclairages  
*Le matériel, et lampes d'éclairages*



Les jouets, équipements de loisir et de sport  
*Les jouets, équipements de loisir et de sport*



L'outillage électrique et électronique  
*L'outillage électrique et électronique*



DESE faisant l'objet d'une collecte sélective

La présence de ce symbole indique que les équipements électroniques ou électriques font l'objet d'une collecte sélective.

# Le coût de cette Eco-Contribution

Elle est perçue à l'achat de tout nouvel appareil électrique ou électronique.  
Le vendeur est dans l'obligation de reprendre votre ancien équipement.

A titre indicatif voici quelques exemples de prix :

<u>Eco-Contribution</u>	Prix TTC
<b>Gros électroménager (par exemple) :</b>	
Réfrigérateur, table de cuisson, lave-vaisselle	13 €
Chauffe-eau	4 €
Hotte, micro-ondes	2 €
Convecteur, sèche serviette	1 €
<b>Petit électroménager (par exemple) :</b>	
Rasoir électrique, aspirateur, grille-pain	1 €
<b>Équipement informatique et télécommunication (par exemple) :</b>	
Ecran, ordinateur, scanner, imprimante	0.30 € à 8 €
<b>Matériel grand public (par exemple) :</b>	
Téléviseur, chaîne HIFI, caméscope, appareil photo	0.30 € à 8 €
<b>Outils électriques et électroniques (par exemple) :</b>	
Appareil électroportatif (perceuse, visseuse)	0.20 € à 2 €

